



TERRITOIRES

Priorités bioalimentaires

ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec 

ENSEMBLE 
on fait avancer le Québec

Québec 

Priorités bioalimentaires

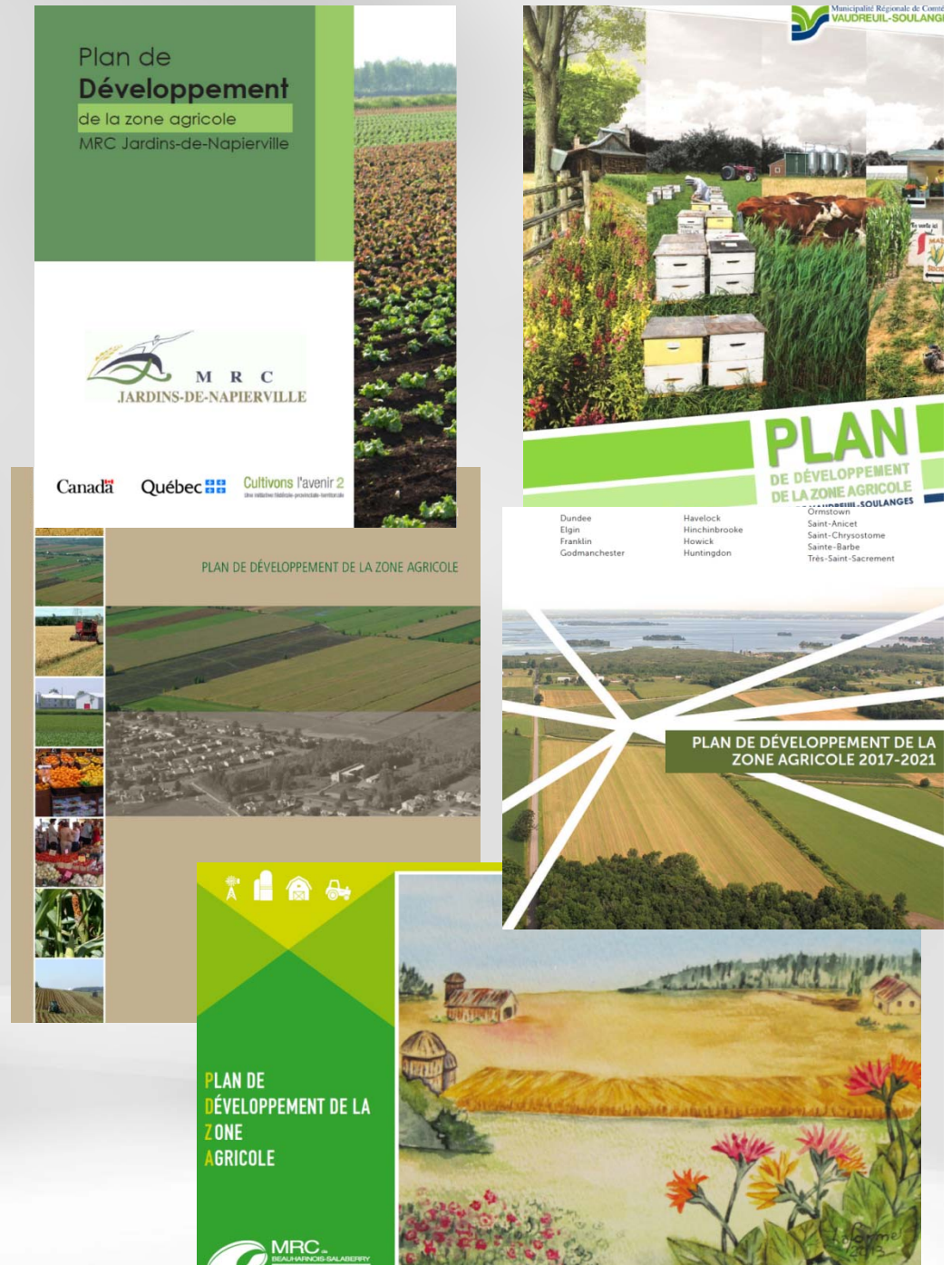
Volet 1

Clientèle admissible

- MRC ou ayant les compétences

Projets admissibles

- l'élaboration d'un PDZA
- la révision d'un PDZA adopté il y a plus de cinq ans



Priorités bioalimentaires

Volet 1

Aide financière

- 50 % des dépenses admissibles
- maximum 50 000 \$ par demandeur

Dépôt d'une demande

- Remplir le formulaire
- Transmettre à la direction régionale concernée.



TERRITOIRES

Priorités bioalimentaires

ENSEMBLE > 
on fait avancer le Québec

Québec 

ENSEMBLE  
on fait avancer le Québec

Québec  

Priorités bioalimentaires

Volet 2

Objectif

Réaliser les priorités bioalimentaires territoriales qui contribuent à l'occupation et à la vitalité des territoires.

Aide financière

- 50 000 \$ par an par projet individuel, max. 3 ans
- 100 000 \$ par an par projet collectif, max. 3 ans.
- 80 % des dépenses admissibles



TERRITOIRES
Priorités bioalimentaires

Priorités bioalimentaires

Volet 2

Projet collectif:

Un projet collectif comprend la participation d'au moins trois entreprises ou organismes distincts. Ces entreprises ou ces organismes n'ont pas à être liés entre eux par une entente formelle. Ils doivent toutefois au minimum s'engager individuellement à participer à la réalisation du même projet collectif et à la mise en place des activités qui y sont prévues.

Clientèles admissibles:

- Entreprises, à l'exception de celles du secteur financier
- Organismes communautaires
- Coopératives
- Organismes municipaux
- Communautés autochtones
- Organismes à but non lucratif

Priorités bioalimentaires

Volet 2

Sélection des demandes (par appels de projets « thématiques »)

Chaque demande sera présentée à un comité d'évaluation chargé d'analyser et de recommander les projets selon les critères suivants :

- la concordance du projet avec une action issue d'un outil de planification (ex: PDZA)
- l'ampleur des retombées associées directement au projet sur le secteur bioalimentaire;
- l'effet du projet sur le territoire;
- le réalisme de l'échéancier proposé;
- la précision et le réalisme du montage financier;
- la composition et l'expertise de l'équipe.

Le comité d'évaluation sera formé d'au moins **un représentant des MRC concernées, de la direction régionale du Ministère et du secteur bioalimentaire.**

Priorités bioalimentaires

Volet 2

Sont admissibles les projets:

- issus d'un **PDZA**
- issus d'un **plan d'agriculture urbaine**
- issus d'une **planification stratégique territoriale**
- qui donnent suite à une **priorité régionale visant le développement du secteur bioalimentaire** inscrite dans la SAOVT 2018-2022
- de coordination et de mise en œuvre d'une **entente sectorielle** de développement du secteur bioalimentaire



TERRITOIRES

Priorités bioalimentaires

ENSEMBLE > 
on fait avancer le Québec

Québec 

ENSEMBLE  
on fait avancer le Québec

Québec  

Priorités bioalimentaires

Volet 2

Exemples de thématiques prioritaires (via appels de projets ou une Entente sectorielle):

Objectifs (MAPAQ) auxquels répondent les actions	Nombre d'actions
Favoriser la cohabitation harmonieuses des usages et la valorisation de l'agriculture	53
Favoriser la mise en marché de proximité et le développement de l'agrotourisme	51
Protéger l'environnement	41
Soutenir les entreprises agricoles	41
Encourager la relève et le démarrage et le transfert d'entreprise	35
Favoriser la diversification et l'innovation	29
Protéger le territoire et les activités agricoles	23
Autre objectif	22
Favoriser la mise en valeur des paysages et du patrimoine	17
Soutenir le secteur agricole et agroalimentaire	14
Assurer la mise-en-œuvre du PDZA	13
Favoriser l'augmentation des superficies en culture	12
Favoriser la sylviculture	8
Total général	359